

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des lois pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

Dufriche de Valazé. Des lois pénales. 1784. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0447

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Lois pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

Loix pénales. 357

de la constitution , la peine conforme à la nature de ces crimes en général , est d'être chassé de l'Etat , & privé des avantages qu'il procure aux sujets ; c'est le bannissement à perpétuité.

Les crimes politiques contre les personnes de l'Etat étant commis en haine de leurs fonctions , les peines conformes à leur nature devraient encore être le bannissement perpétuel de l'Etat ; mais comme il est naturel à l'homme de se révolter contre l'autorité , à moins qu'il n'en reconnaisse l'utilité pour lui-même , cette considération doit faire commuer l'expulsion en une réprimande & une correction , telle que la prison à temps.

Les crimes politiques contre les sujets de l'Etat sont commis par mépris ou usurpation de l'autorité , ou par l'abus de son exercice : ainsi la peine est la destitution des emplois publics , & la déclaration de l'incapacité d'en remplir : or comme le coupable pourrait n'en point occuper , sa peine fera l'infamie qui comprend les peines suivantes , & qui est applicable à tous les cas.

On peut donc faire cette première table des peines fondamentales conformes à chaque genre des crimes politiques.



